

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 20

5 janvier 2015

SOMMAIRE

BDO Tax & Accounting	960	Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg	
BIP Bermuda LuxCo S.à r.l.	914	S.C.S.	921
Black & Decker International Holdings		Luxembourg Investment Company 14 S.à	
B.V.	914	r.l.	919
BLP FINANCE- Agences d'assurances -		Lux Porc S.à r.l.	921
S.à.r.l.	914	Maison PT 2 S.A.	921
BO Automobiles S.à r.l.	915	Management Mobility Consulting Sarl ...	921
China Infotech (Luxembourg) S.A.	916	Manling	920
Compagnie Benlux de l'Europe du Nord		MBW Technique du Bâtiment S.A.	922
S.A.	916	MCR Trading S.à r.l.	922
Construction Nico MARECHAL S.à r.l. ..	916	M.D.T.G. S.à r.l.	919
Curzon Capital Partners III S.à r.l.	920	Mealli Holding S.à r.l.	917
Eni Lux S.à r.l.	915	Modesty, S.à r.l.	917
Frazil S.A.	915	Mohawk Finance S.à.r.l.	916
IDLink Europe S.A.	941	Moretta S.A.	925
Igloo SPV S.A.	929	NCI (New Concept Invest) Soparfi S.A. ..	949
Lacuna	917	Patron Noosa Propco (Woking) S.à r.l. ..	914
Lacuna	918	Polish Sigma Group S.à r.l.	922
Lavett S.à r.l.	920	Pons Finance S.A.	922
Leafy Holdco S.à r.l.	918	Redange Finance S.A.	930
Leetchi Corp. S.A.	920	RR Rolling Revolution S.A.	954
Lem Gestion et Financement S.A.	923	SF Offshore Power and Control S.à r.l. ...	935
L.F. Management and Investment S.à r.l.		Tawreeq Holdings	942
.....	919	YRI Europe S.à r.l.	915
Logistic Investment S.à r.l.	919	Zohar Invest S.A.	957
Longhella S.A.	918		

Black & Decker International Holdings B.V., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 68.227.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198111/10.

(140222201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

BLP FINANCE- Agences d'assurances - S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 4, place de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 120.603.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198113/10.

(140221862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

BIP Bermuda LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 181.281.

Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 15 novembre 2014

Le siège de la société a été transféré de 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg à 13-15 avenue de la Liberté, L- 1935 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BIP Bermuda LuxCo S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014198110/14.

(140222082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Patron Noosa Propco (Woking) S.à r.l., Société Anonyme Unipersonnelle.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 190.955.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 8 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014196962/20.

(140220147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

BO Automobiles S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 106, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.659.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198115/9.

(140221903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Eni Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9137 Schieren, 13, Ennert den Thermen.

R.C.S. Luxembourg B 113.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Les gérants

Référence de publication: 2014198223/11.

(140221388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Frazil S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 34.908.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'Administration tenu le 13 novembre 2014

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Pour FRAZIL S.A.

Signature

Référence de publication: 2014197505/13.

(140220852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

YRI Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.521.

En date du 7 novembre 2014, l'ensemble des 127 (cent vingt-sept) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune ont été transférées par Yum! Restaurants International S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.429 à PH Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.212.

Il en résulte que l'actionariat de la Société se compose comme suit:

- PH Europe S.à r.l.: 127 (cent vingt-sept) parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Pour la Société

Référence de publication: 2014197154/21.

(140219518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Compagnie Benlux de l'Europe du Nord S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 149.132.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198137/10.

(140222185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Construction Nico MARECHAL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, 10, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 28.178.

Les statuts coordonnés au 21 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198138/10.

(140222289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Mohawk Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 690.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 146.953.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014198445/12.

(140222065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

China Infotech (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 189.922.

EXTRAIT

Il résulte de la Résolution de l'Actionnaire Unique tenue en date du 27 octobre 2014 que:

- Madame Hui GAO, a démissionné de son mandat d'administrateur catégorie B de la société avec effet immédiat;
- Monsieur Nicolas MEINGUET, né le 24 juillet 1984 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, a été nommé administrateur catégorie B, avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2020.

Ainsi, le Conseil d'Administration actuel est désormais constitué de:

- M. Jun LIU, administrateur de catégorie A;
- M. Jiming SUN, administrateur de catégorie A;
- M. Zhaoqi WANG, administrateur de catégorie A;
- M. Nicolas MEINGUET, administrateur de catégorie B;
- M. Eddy DOME, administrateur de catégorie B;
- M. Fabio MASTROSIMONE, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198133/22.

(140221873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Modesty, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 182, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 100.636.

—
Extrait des résolutions

Il résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société en date du 1^{er} décembre 2014:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société à l'adresse suivante:

L-1420 Luxembourg, Avenue Gaston Diderich, 182.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

La Gérance

Référence de publication: 2014198444/15.

(140221503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Mealli Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M.Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 161.750.

—
Résolutions des associés

- Est acceptée la démission de M. Christophe GAUL de son mandat de gérant.

- Est nommé gérant à durée indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2014, M. Rob Drieduite, né le 23 juin 1965 à Meppel, Pays-Bas, avec adresse professionnelle 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

- Est nommé gérant à durée indéterminée avec effet au 1^{er} octobre 2014, M. Richard Turner, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud, avec adresse professionnelle 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg

- Le siège social et les bureaux ont été transférés au 6 rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, Luxembourg, à partir du 1^{er} octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198439/17.

(140221278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 74.776.

—
Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung die am 26. November 2014 in Munsbach stattfand:

1. Die Generalversammlung beschließt, die folgenden Personen bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lacuna für das am 30. Juni 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, wieder zum Verwaltungsrat zu ernennen:

- Stefan Schneider (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach,

- Thomas Hartauer (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in Ziegetsdorfer Straße 109, D-93051 Regensburg,

- Marie-Anne van den Berg (Verwaltungsratsmitglied), geschäftsansässig in 1c, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

2. Die Generalversammlung beschließt, den Abschlussprüfer, PriceWaterhouseCoopers, Société Coopérative, 2 rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxemburg, wieder zum Abschlussprüfer der Lacuna bis zur nächsten Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Lacuna für das am 30. Juni 2015 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 08. Dezember 2014.

Für Lacuna

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014198404/22.

(140221648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lacuna, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 74.776.

Die Bilanz zum 30. Juni 2014 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. Juni 2014 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den. 08 Dezember 2014.

Für die Lacuna

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Die Zentralverwaltungsstelle

Référence de publication: 2014198403/14.

(140221647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Longhella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 68.580.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 8 décembre 2014

Est nommé administrateur de catégorie B:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur de catégorie B démissionnaire ce jour.

Monsieur Marc ALBERTUS continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198429/15.

(140222036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Leafy Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,02.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 172.298.

EXTRAIT

Suivant des contrats de transfert de parts, l'associé unique de la Société, Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a transféré comme suit:

- 70.192 parts à Sodi Family Capital II L.P., une société en commandite régie par les lois de Guernsey, ayant son siège social Town Mills South, La Rue du Pre, St Peter Port, GY1 3HZ, Guernsey, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Gernsey sous le numéro 1856;

- 4.913 parts à Linnea Capital Oy, une société régie par les lois de Finlande ayant son siège social 5 Limingantie, 00550 Helsinki, Finlande, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Finlande sous le numéro 2136371-6;

- 1.403 parts à Serratis Oy, une société régie par les lois de Finlande ayant son siège social c/o Hannu Syrjänen 15 A 4 Hietalahdenranta 00180 Helsinki, Finlande, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés de Finlande sous le numéro 2389192-6;

En conséquence, les parts sociales de la Société sont à présent détenues comme suit:

Sodi Family Capital L.P.	70.192 parts
Linnea Capital Oy	4.913 parts
Serratis Oy	1.403 parts
Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	1.173.494 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Leafy Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2014198408/25.

(140221328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

M.D.T.G. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8711 Boevange-sur-Attert, 57, am Letschert.

R.C.S. Luxembourg B 167.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014198433/10.

(140222109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

L.F. Management and Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.762.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette en date du 27 octobre 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198401/11.

(140221384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4a, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 192.184.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 4 Décembre 2014:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

Par contrat de cession de parts du 4 Décembre 2014, Intertrust (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de €12,500; domiciliée au 6, Rue Eugène Ruppert, L-2543, Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103336, associé unique de la Société a transféré la totalité du capital social de la société, soit 12500 parts sociales, a Luxembourg Investment Company 12 S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec un capital social de €12,500; domiciliée au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 192182.

Référence de publication: 2014198419/16.

(140221121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Logistic Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 159.513.

Veillez prendre note du changement de nom de l'associé unique:

PJSC «TransContainer»

Enregistré sur le numéro: 1067746341024 auprès du «Companies register of the Russian Federation»

19, Oruzheyny pereulok

RUS - 125047 Moscou

Russie

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Pour Logistic Investment S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2014198410/17.

(140222053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lavett S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.370.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198406/10.

(140221487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Curzon Capital Partners III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 160.909.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198143/10.

(140221816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Leetchi Corp. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 173.459.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil d'administration tenue en date du 12 novembre 2014 que le siège social de la société a été transféré du 14, rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 59, boulevard Royal L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2015.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 27 novembre 2014 que le mandat de la société BDO Audit S.A., réviseur d'entreprise agréée, a été renouvelé jusqu'à l'exercice se clôturant au 30 juin 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014198424/15.

(140221695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Manling, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 101.553.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 9 décembre 2014

L'assemblée prend acte de la démission de Madame Ludivine ROCKENS de sa fonction d'administrateur en date du 5 décembre 2014.

L'assemblée générale décide de nommer Monsieur Hubert BONNIER, demeurant professionnellement au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Ludivine ROCKENS, dont il terminera le mandat.

L'assemblée décide de transférer le siège social du 38 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 10A rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014198460/17.

(140221556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lux Porc S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9140 Bourscheid, 11, Am Buurgbiërg.
R.C.S. Luxembourg B 97.762.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2014198430/10.

(140221762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Lubrizol (Gibraltar) Limited Luxembourg S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: EUR 255.034.800,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.778.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198412/10.

(140222175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Management Mobility Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2266 Luxembourg-Belair, 31, rue d'Oradour.
R.C.S. Luxembourg B 188.557.

La gérante de la société Management Mobility Consulting Sàrl sise 5 rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514, prend la décision de transférer le siège de la société à partir du 1^{er} décembre 2014 à l'adresse suivante:

31, rue d'Oradour
L - 2266 Luxembourg-Belair

Le 25/11/14.
Martina MEINHOLD
Gérante

Référence de publication: 2014198459/14.

(140221865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Maison PT 2 S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 172.901.

Extrait des résolutions

L'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 1^{er} juillet 2014 a décidé de:

- Ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Laurent Weis et de Simon-Pierre Saverys;
- Nommer Benoît de Froidmont et Adrien Rollé, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, nouveaux administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2017;
- Renouveler le mandat d'administrateur de Frédéric Depireux, demeurant au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2017;
- Ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de Benoît de Froidmont;
- Nommer Audit Lux Sàrl, domiciliée au 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, nouveau commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31.12.2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2014.

MAISON PT 2 S.A.

Référence de publication: 2014198458/20.

(140222015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

MCR Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 114.936.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69813 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014197678/10.

(140220681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

MBW Technique du Bâtiment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 145, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 100.099.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/12/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014198469/12.

(140221396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Polish Sigma Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 393.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.191.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 novembre 2014

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de catégorie B en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, gérant de catégorie B démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197808/15.

(140220733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Pons Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 53.068.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014

Ayant été informé de la démission de Monsieur Luc HANSEN de sa fonction d'administrateur de catégorie B de la société en date du 25 novembre 2014, les membres restants du conseil d'administration décident de pourvoir provisoirement à son remplacement en cooptant Monsieur Marc Albertus, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat d'administrateur de Monsieur Luc HANSEN jusqu'à l'approbation des comptes annuels clôturant au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 9 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197810/17.

(140220352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Lem Gestion et Financement S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 55.371.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEM GESTION ET FINANCEMENT S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 55371, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juin 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 24 septembre 1996, dont les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

L'assemblée est présidée par Madame Maria Helena GONCALVES, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Julie AREND, corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sandra KAISER, senior corporate administrator, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Transfert avec effet immédiat du siège social de la Société du Luxembourg en Italie et, par conséquent, changement de nationalité de la Société, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes.

2. Détermination du siège social à Bedizzole en Italie.

3. Détermination de la forme sociale et, par conséquent, de la raison sociale de la Société en vertu des lois italiennes, modification et refonte subséquente des statuts de la Société conformément aux prescriptions de la loi italienne.

4. Fixation du terme de la Société au 31 décembre 2050.

5. Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs, de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;

6. Approbation des comptes sociaux, bilans et comptes économiques;

7. Examen et approbation du rapport du commissaire aux comptes;

8. Démission des administrateurs, administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

9. Nomination de Madame Chiara MERIGO, femme au foyer, née à Vobarno (Bs) (Italie), le 17 février 1960, demeurant à I-25087 Salò (Bs), Via Cure del Lino n. 96, (Italie), à la fonction d'administrateur unique, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat;

10. Décision de ne pas nommer de collègue de commissaires aux comptes.

11. Nomination d'un représentant ad hoc au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

12. Nomination d'un représentant ad hoc en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tout autre service qui peut encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations sur les points ci-dessus;

13. Soumission des décisions proposées sous les points 1 à 12 de l'ordre du jour à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité italienne;

14. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société du Luxembourg à Bedizzole en Italie et, par conséquent, de reconnaître le changement de nationalité de la Société avec transformation d'entité de droit luxembourgeois en une entité de droit italien, sous réserve de l'homologation de ce transfert de siège par les autorités italiennes compétentes;

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société en Italie à I- 25081 Bedizzole, Via Giuseppe Verdi n. 8 (Italie), et de conserver tous les livres et dossiers comptables de la Société au siège social, pour les besoins de l'article 2478 du Code Civil italien;

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la forme sociale de la Société en une société à responsabilité limitée soumise aux dispositions légales et réglementaires applicables aux "Società a responsabilità limitata" de droit italien, de changer le nom de la Société en " LEM S.R.L.",

- de modifier et de procéder à une refonte des statuts de la Société afin de les conformer aux prescriptions de la loi italienne, (une version des nouveaux statuts restera annexée au présent acte et sera enregistrée avec l'acte);

- de confirmer le capital social de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales d'une valeur nominale de 24,789352 EUR chacune à attribuer aux associés en proportion de leur participation actuelle au capital social, après retrait et annulation des actions actuellement en circulation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de fixer le terme de la Société au 31 décembre 2050.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société emporte en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation, qui continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

Sixième résolution

L'assemblée examine et approuve, les comptes sociaux à savoir les bilans, les comptes de pertes et profits arrêtés en date du 3 décembre 2014 tels que ces comptes sont soumis à l'assemblée par le conseil d'administration.

Ces comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme pays d'accueil, une copie dudit bilan, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Septième résolution

L'assemblée examine et approuve, le rapport du commissaire aux comptes, dont copie, après signature "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

Huitième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et leur accorde, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Neuvième résolution

L'assemblée fixe le nombre des administrateurs à un (1) et appelle aux fonctions d'administrateur-unique («amministratore unico»):

Madame Chiara MERIGO, femme au foyer, née à Vobarno (Bs) (Italie), le 17 février 1960, demeurant à I-25087 Salò (Bs), Via Cure del Lino n. 96, (Italie), jusqu'à révocation de son mandat ou sa démission, avec tous pouvoirs de représenter la société par sa seule signature.

Dixième résolution

L'assemblée décide de ne pas nommer de collège de commissaires aux comptes.

Onzième résolution

L'assemblée confère à la société "SG AUDIT S.à.r.l.", avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 75908, tous pouvoirs pour représenter la Société au Grand-Duché de Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité.

Douzième résolution

L'assemblée donne procuration à Madame Chiara MERIGO, prédésignée, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

Treizième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société par l'autorité compétente italienne. Ce refus, pour quelque raison que ce soit, entraînera de plein droit la résolution rétroactive de ces décisions et le retour à la situation de la Société à la date d'aujourd'hui.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.250,- EUR.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg-Kirchberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Maria Helena GONCALVES, Julie AREND, Sandra KAISER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2014. Relation GRE/2014/4861. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014198425/136.

(140220780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Moretta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 35.814.

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MORETTA S.A.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35814, (la "Société"), constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 226 du 29 mai 1991, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 987 du 9 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Paul DIEDERICH, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de la forme sociale de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée;
2. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 27 novembre 2014 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Espagne.
3. Acceptation de la démission des membres du conseil d'administration de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de leur mandat;
4. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour et décharge pour l'exécution de son mandat;
5. Nomination de Monsieur Manuel VICENT MALAGA en tant que gérant de la Société;
6. Refonte intégrale des statuts de la Société;
7. Répartition du capital social;
8. Changement de la nationalité de la Société et transfert du siège social statutaire et du siège administratif de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à 28911 LEGANES (Madrid), Avda. De la Recomba n° 10, Polígono Industrial La Laguna (Espagne), décision à prendre à l'unanimité des associés, conformément à l'article 67-1 (1) de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales. Adoption par la Société de la nationalité espagnole, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu, ni légalement, ni fiscalement à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle Société;
9. Fixation de la nouvelle adresse du siège social au E-28911 LEGANES (Madrid), Avda. De la Recomba n° 10, Polígono Industrial La Laguna;
10. Décision de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en Espagne aux fins d'une refonte des statuts et de leur adaptation à la loi espagnole;
11. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société, pour la transformer de société anonyme (S.A.) en société à responsabilité limitée (S.à r.l.) et de procéder à une refonte complète des statuts, de sorte à les adapter à la nouvelle forme de la Société, sans en modifier les éléments essentiels.

L'assemblée constate:

- que par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée;

- que la société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de la Société;

- que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale chacune sont remplacées par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale; et

- que par conséquent chaque associé recevra une "part sociale S.à r.l." en échange d'une "action S.A."

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2014 au 27 novembre 2014 à considérer comme compte sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Espagne, qui paraphés ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'assemblée décide, avec effet à ce jour, d'accepter la démission des membres du conseil d'administration, savoir Messieurs Manuel VICENT MALAGA, Luc BRAUN et Jean-Marie POOS et de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de "EURAUDIT S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet à ce jour, et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Manuel VICENT MALAGA, dirigeant de sociétés, né à Valencia (Espagne), le 17 août 1965, demeurant à E-28006 Madrid, Calle Conde de Peñalver 26 - 2 B (Espagne), comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

Sixième résolution

L'assemblée décide:

- de changer la dénomination de la Société en "MORETTA S.à r.l.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 4 des statuts refondus; et
- de procéder à une refonte totale des statuts, afin de refléter les résolutions prises ci-avant et pour les adapter à la nouvelle forme juridique de la Société et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} . Forme - Dénomination - Durée - Siège - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous le nom de "MORETTA S.à r.l." (ci-après la "Société") qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

L'adresse du siège social peut-être déplacé à l'intérieure de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des succursales et des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. La Société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilière se rattachant à directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés; elle pourra emprunter sous toutes les formes; elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que se soit et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Titre II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à six cent vingt mille euros (EUR 620.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Art. 6. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'entière des associés de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Sauf stipulation contraire contenue dans la loi, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.

Le capital et d'autres dispositions des présents statuts peuvent, à tout moment, être changés par l'associé unique ou par la majorité des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital. Les associés peuvent changer la nationalité de la Société par une décision unanime.

Si tous les associés sont présents ou représentés et s'ils confirment qu'ils ont été dûment informés de l'agenda de l'assemblée, l'assemblée générale peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 7. Chaque part donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société reconnaît une seule personne par part; si une part est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme en étant le seul propriétaire dans les relations avec la Société.

Chaque part sociale donne droit à une fraction de l'actif social et des bénéfices de la Société proportionnelle au nombre des parts existantes.

Art. 8. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine de l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Si la Société compte au moins deux associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Le transfert de parts sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayant droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Titre III. Administration

Art. 12. La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas être nécessairement associé de la Société. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Les gérants sont désignés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs, rémunération et durée des mandats.

Art. 13. Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 14. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne sont pas responsables personnellement des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Art. 15. L'année sociale commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice, le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance prépare les comptes annuels qui sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des associés, sur recommandation du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, déterminera l'affectation des bénéfices nets annuels.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. des comptes intérimaires sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance,
2. ces comptes font apparaître un bénéfice y inclus les bénéfices reportés,
3. la décision de verser des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement est effectué lorsque la Société a obtenu l'assurance que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des associés décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Art. 18. Tout ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en concordance avec la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

Septième résolution

L'assemblée constate que les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sont détenues comme suit:

1) Monsieur Manuel VICENT MALAGA, dirigeant de société, né à Valencia (Espagne), le 17 août 1965, demeurant à E-28006 Madrid, Calle Conde de 26 - 2 B (Espagne), mille deux cent quarante-neuf parts sociales,	1.249
4) Madame Francisca MONTERO CUESTA, salariée, née à Valencia (Espagne), le 16 février 1968, demeurant à E-28006 Madrid, Calle Conde de Peñalver 26 - 2 B (Espagne), une part sociale,	1
Total: mille deux cent cinquante parts sociales,	1.250

Huitième résolution

L'assemblée décide de conférer la nationalité espagnole à la Société et de transférer le siège social de la Société du Grand-Duché de Luxembourg à E-28911 Leganes (Madrid), Avda. De la Recomba n° 10, Polígono Industrial La Laguna (Espagne).

L'adoption par la Société de la nationalité espagnole est effectuée, sans que ce changement de nationalité et transfert de siège donnent lieu, ni légalement, ni fiscalement à la constitution d'une nouvelle entité juridique, conformément à la directive de la CEE du 17 juillet 1969, et le tout sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre de Commerce et des Sociétés en Espagne.

L'assemblée des associés constate que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1 (1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales et que les droits d'apport ont été régulièrement payés au Grand-Duché de Luxembourg.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer la nouvelle adresse du siège social à E-28911 LEGANES (Madrid), Avda. De la Recomba n° 10, Polígono Industrial La Laguna (Espagne).

Dixième résolution

L'assemblée décide de convoquer une assemblée générale extraordinaire à tenir en Espagne aux fins d'une refonte des statuts pour les adapter à la loi espagnole.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de trois mille neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J-M. POOS, P. DIEDERICH, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198483/215.

(140221932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Igloo SPV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 171.695.

Extrait du procès-verbal des résolutions écrites de l'administrateur unique en date du 12 novembre 2014

L'administrateur unique de la Société a décidé en date du 12 novembre 2014 de transférer le siège social de la Société actuellement à L-1249 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 15, rue du Fort Bourbon à L-1660 Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 60, Grand-Rue avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014197565/13.

(140221041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Redange Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 192.641.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg "BROMELIA S.A. SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 179377

ici représentée par Monsieur Amaury LUDES, employé, résidant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 26 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "REDANGE FINANCE S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet Social.

4.1 La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

4.3 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

4.4 La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers (ce y compris ses actionnaires) afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe

de sociétés que la Société ainsi que toutes autres sociétés ou tiers (ce y compris ses actionnaires) ou émettre tout emprunt obligataire.

4.5 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 6.480.000) représenté par six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

6.3 Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

6.4 La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.5 Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

6.6 Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus jusqu'à dépôt, respectivement inscription au registre.

6.7 La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de mai, à 17.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la Société.

9.1 La Société est gérée par un Administrateur unique en cas d'un seul actionnaire, ou par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (3) membres en cas de pluralité d'Actionnaires; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. L'(es) administrateur(s) n'a(ont) pas besoin d'être actionnaire(s). En cas de pluralité d'administrateurs, l'Assemblée Générale peut décider de créer deux catégories d'administrateurs (Administrateurs A et Administrateurs B).

9.2 Le(s) administrateur(s) est/sont élu(s) par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Le(s) administrateur(s) sortant(s) peut/peuvent être réélu(s).

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du Conseil d'Administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant le Conseil d'Administration déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

10.8 Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

12.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 13. Signatures autorisées.

13.1 La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou de l'Administrateur Unique ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

13.2 En cas d'administrateurs de catégorie A et de catégorie B, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur A et d'un administrateur B.

Art. 14. Conflit d'intérêts.

14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 15. Commissaire(s).

15.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

15.2 Le commissaire est nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 17. Affectation des Bénéfices.

17.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

17.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

17.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 18. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 19. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, l'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) actions représentant la totalité du capital social de la Société et de les libérer entièrement comme suit:

- 30 actions moyennant apport en numéraire, de sorte que le montant de trente mille euros (EUR 30.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément; et
- 6.450 actions moyennant un apport en nature de cent cinquante (150.000) actions "KBC Groupe", une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à B-1080 Bruxelles, Havelaan, 2, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles et à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.227.515.

Rapport du réviseur d'entreprises indépendant

L'Apport en nature a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 25 novembre 2014, établi par "AUDIT CENTRAL S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège social à L-8077 Bertrange, 200a, rue de Luxembourg, agissant comme réviseur d'entreprises agréé indépendant au Grand-Duché de Luxembourg, sous la signature de Monsieur Helmut HAVENITH, conformément aux articles 26-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au total des 6.480 actions de Redange Finance S.A. d'une valeur nominale de 1.000 Euros chacune à émettre en contrepartie, à savoir 6.480.000,00 Euros."

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 3.800,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, pré qualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1);
2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

(i) Madame Ariane VIGNERON employée, née à Vielsalm (Belgique), le 15 octobre 1977, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(ii) Madame Martine STIEVEN, employée, née à Aumetz (France), le 8 mai 1968 demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

(iii) Madame Nisia NGO BAYIHA, employée, née à Yaoundé (Cameroun), le 18 janvier 1984, demeurant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

3. "FIN-CONTROLE S.A.", une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12 rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42230, est nommée commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2020; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. LUDES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2014. LAC/2014/57196. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198602/297.

(140221369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

SF Offshore Power and Control S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 50.409,10.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 191.477.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-eight of November.

Before us, Maître Jean-Paul Meyers, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders of SF Offshore Power and Control S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, with a share capital of GBP 41,184.10.-, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 191.477 incorporated pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 31 October 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 November 2014 not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was opened at 4 pm with Mr. Marc Elvinger in the chair, professionally residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Sofiane Hajib, professionally residing in Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Mr. Thomas Corre, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record the following:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the shareholders present, the proholder of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed.

II. It appears from the above-mentioned attendance list, that all the shares representing the entire share capital are duly represented at the present meeting.

III. The quorum required to deliberate and vote on the items on the agenda below is the majority of the shareholders of the Company and each resolution must be passed by the double majority of at least three-fourth (3/4) of the share capital of the Company and a majority of the numbers of shareholders of the Company.

IV. The present meeting is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

V. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company from its current amount of forty-one thousand one hundred eighty-four pounds sterling and ten pence (GBP 41,184.10) represented by four hundred eleven thousand eight hundred forty-one (411,841) shares with a nominal value of zero pound sterling and ten pence (GBP 0.10) each, up to fifty thousand four hundred nine pounds sterling and ten pence (GBP 50,409.10) through the issue of ninety-two thousand two hundred fifty (92,250) shares with a nominal value of zero pound sterling and ten pence (GBP 0.10) each.

2. Amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company.

3. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders unanimously decides to increase the Company's share capital by an amount of nine thousand two hundred twenty-five pounds sterling (GBP 9,225.-) represented by ninety-two thousand two hundred fifty (92,250) shares with a nominal value of zero pound sterling and ten pence (GBP 0.10) each, up to fifty thousand four hundred nine pounds sterling and ten pence (GBP 50,409.10) through the issue of ninety-two thousand two hundred fifty (92,250) shares with a nominal value of zero pound sterling and ten pence (GBP 0.10) each, divided into eight (8) classes of shares as follows:

- eighteen thousand nine hundred seventy-five (18,975) class A1 shares;
- eighteen thousand nine hundred seventy-five (18,975) class A2 shares;
- eighteen thousand nine hundred sixty-nine (18,969) class A3 shares;
- eighteen thousand nine hundred sixty-eight (18,968) class A4 shares;
- four thousand ninety-three (4,093) class B1 shares;
- four thousand ninety (4,090) class B2 shares;
- four thousand ninety (4,090) class B3 shares; and
- four thousand ninety (4,090) class B4 shares;

The ninety-two thousand two hundred fifty (92,250) new shares issued have been subscribed as follows:

- seven thousand one hundred forty-eight (7,148) class A1 shares, seven thousand one hundred forty-eight (7,148) class A2 shares, seven thousand one hundred forty-eight (7,148) class A3 shares and seven thousand one hundred forty-seven (7,147) class A4 shares have been subscribed by Robert Will, born in Ellon, United Kingdom, on 7 June 1956, residing at Sunningdale, St James Place, Inverurie, AB51 3UB, United Kingdom, for the aggregate price of twenty-eight thousand five hundred ninety-one pounds sterling (GBP 28,591.-), out of which two thousand eight hundred fifty-nine pounds sterling and ten pence (GBP 2,859.10) shall be allocated to the share capital of the Company and twenty-five thousand seven hundred thirty-one pounds sterling and ninety pence (GBP 25,731.90) shall be allocated to share premium;

- one thousand seventy-six (1,076) class A1 shares, one thousand seventy-six (1,076) class A2 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A3 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A4 shares, one thousand five hundred thirty-five (1,535) class B1 shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B2 shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B3 shares and one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B4 shares have been subscribed by Andrew Powell, born in Wallasey, United Kingdom, on 25 May 1965, residing at 4 Colthill Drive, Milltimber, AB13 0EW, United Kingdom, for the aggregate price of ten thousand four hundred thirty-nine pound sterling (GBP 10,439.-), out of which one thousand forty-three pounds sterling and ninety pence (GBP 1,043.90) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand three hundred ninety-five pounds sterling and ten pence (GBP 9,395.10) shall be allocated to share premium;

- one thousand seventy-six (1,076) class A1 shares, one thousand seventy-six (1,076) class A2 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A3 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A4 shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B1 shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B2 shares, one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B3 shares and one thousand five hundred thirty-four (1,534) class B4 shares have been subscribed by Thomas Dixon, born in Dewsbury, United Kingdom, on 6 July 1978, residing at 70, Grandholm Crescent, Bridge of Don, Aberdeen, AB22 8BA, United Kingdom, for the aggregate price of ten thousand four hundred thirty-eight pounds sterling (GBP 10,438.-), out of which one thousand forty-three pounds sterling and eighty pence (GBP 1,043.80) shall be allocated to the share capital of the Company and nine thousand three hundred ninety-four pounds sterling and twenty pence (GBP 9,394.20) shall be allocated to share premium;

- one thousand seventy-six (1,076) class A1 shares, one thousand seventy-six (1,076) class A2 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A3 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A4 shares, five hundred twelve (512) class B1 shares, five hundred eleven (511) class B2 shares, five hundred eleven (511) class B3 shares and five hundred eleven (511) class B4 shares have been subscribed by Timothy Whitney, born in Barnsley, United Kingdom, on 7 December 1966, residing at Upper Green Farm, Allerton Upper Green, Allerton, Bradford, BD15 8AE, United Kingdom, for the aggregate price of six thousand three hundred forty-seven pounds sterling (GBP 6,347.-), out of which six hundred thirty-four pounds sterling and seventy pence (GBP 634.70) shall be allocated to the share capital of the Company and five thousand seven hundred twelve pounds sterling and thirty pence (GBP 5,712.30) shall be allocated to share premium;

- one thousand seventy-six (1,076) class A1 shares, one thousand seventy-six (1,076) class A2 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A3 shares, one thousand seventy-five (1,075) class A4 shares, five hundred twelve (512) class B1 shares, five hundred eleven (511) class B2 shares, five hundred eleven (511) class B3 shares and five hundred eleven (511) class B4 shares have been subscribed by Craig Clarke, born in Aberdeen, on 24 February 1973, residing at 5411, Jackson Park LN, Katy TX 77494, United States of America, for the aggregate price of six thousand three hundred forty-seven pounds sterling (GBP 6,347.-), out of which six hundred thirty-four pounds sterling and seventy pence (GBP 634.70)

shall be allocated to the share capital of the Company and five thousand seven hundred twelve pounds sterling and thirty pence (GBP 5,712.30) shall be allocated to share premium;

- three thousand five hundred and ninety-one (3,591) class A1 shares, three thousand five hundred and ninety-one (3,591) class A2 shares, three thousand five hundred and ninety (3,590) class A3 shares and three thousand five hundred and ninety (3,590) class A4 shares have been subscribed by Graeme Coutts, born in Aberdeen, United Kingdom, on 11 April 1959, residing at Riversview Canchory Lodge Hotel, Banchory, AB31 5HS, United Kingdom, for the aggregate price of fourteen thousand three hundred sixty-two pounds sterling (GBP 14,362.-), out of which one thousand four hundred thirty-six pounds sterling and twenty pence (GBP 1,436.20) shall be allocated to the share capital of the Company and twelve thousand nine hundred twenty-five pounds sterling and eighty pence (GBP 12,925.80) shall be allocated to share premium;

- one thousand two hundred and ninety-four (1,294) class A1 shares, one thousand two hundred and ninety-four (1,294) class A2 shares, one thousand two hundred and ninety-three (1,293) class A3 shares and one thousand two hundred and ninety-three (1,293) class A4 shares have been subscribed by Michael Speakman, born in Birkenhead, United Kingdom, on 26 March 1964, residing at Summerley, 18 Lucas Road, High Wycombe, Buckinghamshire, HP13 6QG, United Kingdom, for the aggregate price of five thousand one hundred seventy-four pounds sterling (GBP 5,174.-), out of which five hundred seventeen pounds sterling and forty pence (GBP 517.40) shall be allocated to the share capital of the Company and four thousand six hundred fifty-six pounds sterling and sixty pence (GBP 4,656.60) shall be allocated to share premium;

- one thousand three hundred fourteen (1,314) class A1 shares, one thousand three hundred fourteen (1,314) class A2 shares, one thousand three hundred fourteen (1,314) class A3 shares and one thousand three hundred fourteen (1,314) class A4 shares have been subscribed by Anthony Kitchener, born in Gorleston, on 26 March 1961, residing at 20, Olympia Gardens, Banchory, Kincardineshire, AB31 5NR, United Kingdom, for the aggregate price of five thousand two hundred fifty-six pounds sterling (GBP 5,256.-), out of which five hundred twenty-five pounds sterling and sixty pence (GBP 525.60) shall be allocated to the share capital of the Company and four thousand seven hundred thirty pounds sterling and forty pence (GBP 4,730.40) shall be allocated to share premium;

- six hundred sixty-two (662) class A1 shares, six hundred sixty-two (662) class A2 shares, six hundred sixty-two (662) class A3 shares and six hundred sixty-two (662) class A4 shares have been subscribed Christopher Mawtus, born in York, on 6 June 1958, residing at Ogbear Farm, North Tamerton, Holsworthy, EX22 6SE, United Kingdom, for the aggregate price of two thousand six hundred forty-eight pounds sterling (GBP 2,648.-), out of which two hundred sixty-four pounds sterling and eighty pence (GBP 264.80) shall be allocated to the share capital of the Company and two thousand three hundred eighty-three pounds sterling and twenty pence (GBP 2,383.20) shall be allocated to share premium; and

- six hundred sixty-two (662) class A1 shares, six hundred sixty-two (662) class A2 shares, six hundred sixty-two (662) class A3 shares and six hundred sixty-two (662) class A4 shares have been subscribed David Shand, born in Ellon, United Kingdom, on 25 September 1960, residing at Beatties Cottage North Mains, Drumoak, Banchory, AB31 5AH, United Kingdom, for the aggregate price of two thousand six hundred forty-eight pounds sterling (GBP 2,648.-), out of which two hundred sixty-four pounds sterling and eighty pence (GBP 264.80) shall be allocated to the share capital of the Company and two thousand three hundred eighty-three pounds sterling and twenty pence (GBP 2,383.20) shall be allocated to share premium.

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in kind by all of the subscribers in their relative proportion consisting of receivables towards an affiliate of the Company for a total value of ninety-two thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 92,250.-).

Proof of the existence and the value of the above-mentioned contribution have been produced to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of ninety-two thousand two hundred fifty pound sterling (GBP 92,250.-) consists of nine thousand two hundred twenty-five pound sterling (GBP 9,225.-) allocated to the share capital and eighty-three thousand twenty five pound sterling (GBP 83,025.-) allocated to the share premium.

Then Andrew Powell, Robert Will, Thomas Dixon, Timothy Whitney, Craig Clarke, Graeme Coutts, Michael Speakman, Anthony Kitchener, Christopher Mawtus and David Shand, aforementioned, here all represented by Mr. Marc Elvinger, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, join the general meeting of shareholders of the Company and resolve together with the other shareholders on the subsequent items of the agenda.

The said proxies initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the general meeting of shareholders unanimously decides to amend article 5.1 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

5.1. The Company's share capital is set at fifty thousand four hundred nine pounds sterling and ten pence (GBP 50,409.10), consisting of the following shares:

5.1.1 ninety thousand four (90,004) class A1 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the "Class A1 Shares");

5.1.2 ninety thousand three (90,003) class A2 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class A2 Shares”);

5.1.3 eighty-nine thousand nine hundred ninety-seven (89,997) class A3 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class A3 Shares”);

5.1.4 eighty-nine thousand nine hundred ninety-six (89,996) class A4 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class A4 Shares” and together with the Class A1 Shares, the Class A2 Shares and the Class A3 Shares the “Class A Shares” and the holders thereof are referred to collectively as “A Shareholders”);

5.1.5 twelve thousand two hundred seventy-seven (12,277) class B1 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class B1 Shares”);

5.1.6 twelve thousand two hundred twenty-four (12,274) class B2 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class B2 Shares”);

5.1.7 twelve thousand two hundred twenty-two (12,272) class B3 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class B3 Shares”);

5.1.8 twelve thousand two hundred sixty-eight (12,268) class B4 shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class B4 Shares” and together with the Class B1 Shares, the Class B2 Shares and the Class B3 Shares the “Class B Shares” and the holders thereof are referred to collectively as “B Shareholders”);

5.1.9 ninety-five thousand (95,000) class C shares with a nominal value of ten pence of a pound sterling (£0.10) each (the “Class C Shares” and the holders thereof are referred to collectively as “C Shareholders”).

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at nine hundred euro.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit novembre.

Par-devant nous, Maître Jean-Paul Meyers, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire des associés de SF Offshore Power and Control S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, existant selon les lois luxembourgeoises, avec un capital social de GBP 41,184.10, ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 191.477 constituée selon acte reçu par le notaire Maître Edouard Delosch, notaire résidant au Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg, en date du 31 octobre 2014, non encore publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte du notaire soussigné en date du 26 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C du Recueil du Luxembourg.

L'assemblée a été ouverte à seize (16) heures sous la présidence de Mr. Marc Elvinger résidant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Mr. Sofiane Hajib, résidant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur Mr. Thomas Corre résidant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, le mandataire des associés représentés, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte.

Les procurations, paraphées ne varietur par les comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que toutes les parts sociales représentant l'ensemble du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée.

III. Le quorum pour délibérer et voter sur les points portés à l'ordre du jour ci-dessous est la majorité des associés de la Société et chaque résolution doit être adoptée par la majorité renforcée d'au moins trois-quarts (3/4) du capital social de la Société et une majorité du nombre des associés de la Société.

IV. La présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de quarante et un mille cent quatre-vingt-quatre livres sterling et dix pence (GBP 41.184,10) représenté par quatre cent onze mille huit cent quarante et une (411,841) parts sociales d'une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune, jusqu'à celui de cinquante mille quatre cent neuf livres sterling et dix pence (GBP 50.409,10), par l'émission de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (92,250) parts sociales d'une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune.

2. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés unanimement décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de neuf mille deux cent vingt-cinq livres sterling (GBP 9.225,-) représenté par quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (92.250) parts sociales d'une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune, jusqu'à cinquante mille quatre cent neuf livres sterling et dix pence (GBP 50.409,10), par l'émission de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante (92.250) parts sociales d'une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune, réparties en huit (8) classes comme suit:

- dix-huit livres sterling et neuf cent soixante-quinze (18.975);
- dix-huit livres sterling et neuf cent soixante-quinze (18.975);
- dix-huit livres sterling et neuf cent soixante-neuf (18.969);
- dix-huit livres sterling et neuf cent soixante-huit (18.968);
- quatre mille quatre-vingt-treize (4.093);
- quatre mille quatre-vingt-dix (4.090);
- quatre mille quatre-vingt-dix (4.090); et
- quatre mille quatre-vingt-dix (4.090).

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites comme suit:

- sept mille cent quarante-huit (7.148) parts sociales de classe A1, sept mille cent quarante-huit (7.148) parts sociales de classe A2, sept mille cent quarante-huit (7.148) parts sociales de classe A3 et sept mille cent quarante-sept (7.147) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par Robert Will, né le 7 juin 1956 à Ellon, Royaume-Uni, résidant à Sunningdale, St James Place, Inverurie, AB51 3 UB, United Kingdom, pour le prix total de vingt-huit mille cinq cent quatre-vingt-onze livres sterling (GBP 28.591,-), dont deux mille huit cent cinquante-neuf livres sterling et dix pence (GBP 2.859,10) sont attribués au capital social de la Société et vingt-cinq mille sept cent trente et un livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 25.731,90) sont attribués à la prime d'émission;

- mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A1, mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A2, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A3, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A4, mille cinq cent trente-cinq (1.535) parts sociales de classe B1, mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B2, mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B3 et mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B4 ont été souscrites par Andrew Powell, né le 25 mai 1965 à Wallasey, Royaume-Uni, résidant au 4, Colthill Drive, Milltimber, AB13 0EW, Royaume-Uni, pour le prix total de dix mille quatre cent trente-neuf livres sterling (GBP 10.439,-), dont mille quarante-trois livres sterling et quatre-vingt-dix pence (GBP 1.043,90) sont attribués au capital social de la Société et neuf mille trois cent quatre-vingt-quinze livres sterling et dix pence (GBP 9.395,10) sont attribués à la prime d'émission;

- mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A1, mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A2, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A3, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A4, mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B1, mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B2, mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B3 et mille cinq cent trente-quatre (1.534) parts sociales de classe B4 ont été souscrites par Thomas Dixon, né le 6 juillet 1978 à Dewsbury, Royaume-Uni, résidant au 70, Grandholm Crescent, Bridge of Don, Aberdeen, AB22 8BA, Royaume-Uni, pour le prix total de dix mille quatre cent trente-huit livres sterling (GBP 10.438,-), dont mille quarante-trois livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 1.043,80) sont attribués au capital social de la Société et neuf mille trois cent quatre-vingt-quatorze livres sterling et vingt pence (GBP 9.394,20) sont attribués à la prime d'émission;

- mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A1, mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A2, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A3, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A4, cinq cent douze (512) parts sociales de classe B1, cinq cent onze (511) parts sociales de classe B2, cinq cent onze (511) parts sociales de classe B3 et cinq cent onze (511) parts sociales de classe B4 ont été souscrites par Timothy Whitney, né le 7 décembre

1966 à Barnsley, Royaume-Uni, résidant à Upper Green Farm, Allerton Upper Green, Allerton, Bradford, BD15 8AE, Royaume-Uni, pour le prix total de six mille trois cent quarante-sept livres sterling (GBP 6.347,-), dont six cent trente-quatre livres sterling et soixante-dix pence (GBP 634,70) sont attribués au capital social de la Société et cinq mille sept cent douze livres sterling et trente pence (GBP 5.712,30) sont attribués à la prime d'émission;

- mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A1, mille soixante-seize (1.076) parts sociales de classe A2, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A3, mille soixante-quinze (1.075) parts sociales de classe A4, cinq cent douze (512) parts sociales de classe B1, cinq cent onze (511) parts sociales de classe B2, cinq cent onze (511) parts sociales de classe B3 et cinq cent onze (511) parts sociales de classe B4 ont été souscrites par Craig Clarke, né le 24 février 1973 à Aberdeen, Royaume-Uni, résidant au 5411, Jackson Park LN, Katy TX 77494, États-Unis d'Amérique, pour le prix total de six mille trois cent quarante-sept livres sterling (GBP 6.347,-), dont six cent trente-quatre livres sterling et soixante-dix pence (GBP 634,70) sont attribués au capital social de la Société et cinq mille sept cent douze livres sterling et trente pence (GBP 5.712,30) sont attribués à la prime d'émission;

- trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (3.591) parts sociales de classe A1, trois mille cinq cent quatre-vingt-onze (3.591) parts sociales de classe A2, trois mille cinq cent quatre-vingt-dix (3.590) parts sociales de classe A3, et trois mille cinq cent quatre-vingt-dix (3.590) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par Graeme Coutts, né le 11 avril 1959 à Aberdeen, Royaume-Uni, résidant à Riversview Canchory Lodge Hotel, Banchory, AB31 5HS, Royaume-Uni, pour le prix total de quatorze mille trois cent soixante-deux livres sterling (GBP 14.362,-), dont mille quatre cent trente-six livres sterling et vingt pence (GBP 1.436,20) sont attribués au capital social de la Société et douze mille neuf cent vingt-cinq livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 12.925,80) sont attribués à la prime d'émission;

- mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) parts sociales de classe A1, mille deux cent quatre-vingt-quatorze (1.294) parts sociales de classe A2, mille deux cent quatre-vingt-treize (1.293) parts sociales de classe A3, et mille deux cent quatre-vingt-treize (1.293) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par Michael Speakman, né le 26 mars 1964 à Birkenhead, Royaume-Uni, résidant à Summerley, 18 Lucas Road, High Wycombe, Buckinghamshire, HP13 6QG, Royaume-Uni, pour le prix total de cinq mille cent soixante-quatorze livres sterling (GBP 5.174,-), dont cinq cent dix-sept livres sterling et quarante pence (GBP 517,40) sont attribués au capital social de la Société et quatre mille six cent cinquante-six livres sterling et soixante pence (GBP 4.656,60) sont attribués à la prime d'émission;

- mille trois cent quatorze (1.314) parts sociales de classe A1, mille trois cent quatorze (1.314) parts sociales de classe A2, mille trois cent quatorze (1.314) parts sociales de classe A3, et mille trois cent quatorze (1.314) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par Anthony Kitchener, né le 26 mars 1961 à Gorleston, Royaume-Uni, résidant à 20, Olympia Gardens, Banchory, Kincardineshire, AB31 5NR, Royaume-Uni, pour le prix total de cinq mille deux cent cinquante-six livres sterling (GBP 5.256,-), dont cinq cent vingt-cinq livres sterling et soixante pence (GBP 525,60) sont attribués au capital social de la Société et quatre mille sept cent trente livres sterling et quarante pence (GBP 4.730,40) sont attribués à la prime d'émission;

- six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A1, six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A2, six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A3, et six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par Christopher Maxtus, né le 6 juin 1958 à York, Royaume-Uni, résident à Ogbeare Farm, North Tamerton, Holsworthy, EX22 6SE, Royaume-Uni, pour le prix total de deux mille six cent quarante-huit livres sterling (GBP 2.648,-), dont deux cent soixante-quatre livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 264,80) sont attribués au capital social de la Société et deux mille trois cent quatre-vingt-trois livres sterling et vingt pence (GBP 2.383,20) sont attribués à la prime d'émission; et

- six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A1, six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A2, six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A3, et six cent soixante-deux (662) parts sociales de classe A4 ont été souscrites par David Shand, né le 25 septembre 1960 à Ellon, Royaume-Uni, résidant à Beatties Cottage North Mains, Drumoak, Banchory, AB31 5AH, Royaume-Uni, pour le prix total de deux mille six cent quarante-huit livres sterling (GBP 2.648,-), dont deux cent soixante-quatre livres sterling et quatre-vingt pence (GBP 264,80) sont attribués au capital social de la Société et deux mille trois cent quatre-vingt-trois livres sterling et vingt pence (GBP 2.383,20) sont attribués à la prime d'émission.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par un apport en nature par tous les souscripteurs dans leur proportion relative consistant en créances envers une filiale de la Société pour une valeur totale de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 92.250,-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été produite au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de quatre-vingt-douze mille deux cent cinquante livres sterling (GBP 92.250,-) consiste en neuf mille deux cent vingt-cinq livres sterling (GBP 9.225,-) alloués au capital social et quatre-vingt-trois mille vingt-cinq livres sterling (83.025,-) alloués à la prime d'émission.

Par la suite, Andrew Powell, Robert Will, Thomas Dixon, Timothy Whitney, Craig Clarke, Graeme Coutts, Michael Speakman, Anthony Kitchener, Christopher Mawtus and David Shand précités, ici représentés par Mr. Marc Elvinger résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, se joignent à l'assemblée générale des associés et délibèrent et décident avec les autres associés les points suivants à l'ordre du jour.

La procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.]

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale des associés unanimement décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cinquante mille quatre cent neuf livres sterling et dix pence (GBP 50.409,10), représenté par les parts sociales suivantes:

5.1.1 quatre-vingt-dix mille quatre (90.004) parts sociales de catégorie A1 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A1»);

5.1.2 quatre-vingt-dix mille trois (90.003) parts sociales de catégorie A2 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A2»);

5.1.3 quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept (89.997) parts sociales de catégorie A3 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A3»);

5.1.4 quatre-vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-seize (89.996) parts sociales de catégorie A4 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie A4»); et ensemble avec les Parts sociales de Catégorie A1, les Parts sociales de Catégorie A2, les Parts sociales de Catégorie A3, les «Parts Sociales de Catégorie A» et leurs détenteurs sont collectivement désignés comme étant «les Associés A».

5.1.5 douze mille deux cent soixante-dix-sept (12.277) parts sociales de catégorie B1 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B1»);

5.1.6 douze mille deux cent soixante-quatorze (12.274) parts sociales de catégorie B2 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B2»);

5.1.7 douze mille deux cent soixante-douze (12.272) parts sociales de catégorie B3 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B3»);

5.1.8 douze mille deux cent soixante-huit (12.268) parts sociales de catégorie B4 ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie B4»); et ensemble avec les Parts sociales de Catégorie B1, les Parts sociales de Catégorie B2, les Parts sociales de Catégorie B3, les «Parts Sociales de Catégorie B» et leurs détenteurs sont collectivement désignés comme étant «les Associés B».

5.1.9 quatre-vingt-quinze mille (95.000) parts sociales de catégorie C ayant une valeur nominale de zéro livre sterling et dix pence (GBP 0,10) chacune (les «Parts Sociales de Catégorie C»).

Frais et Dépenses

Le montant des frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cet acte est évalué à environ neuf cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire des comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Marc Elvinger, Sofiane Hajib, Thomas Corre, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 03 décembre 2014. Relation: RED/2014/2437. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 décembre 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014198639/372.

(140221365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

IDLink Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 68.734.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014198338/9.

(140221287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Tawreeq Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 192.637.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the second day of the month of December;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

1. Mr. Mohamed Omar Abdulla BALFAQEEH, born on 4 February 1962 at Shebam in The United Arab Emirates, residing at Sas Al Nakhel, Abu Dhabi, United Arab Emirates;

2. Mr. Haitham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, born on 24 November 1967 at Irbid in Jordan, residing at Umm Sequaim 2, Dubai, United Arab Emirates; and

3. Mr. Harish PARAMESWARAN, born on 4 June 1974 at Mumbai in India, residing at Al Mankhool, Dubai, United Arab Emirates.

All are here represented by Me Quentin RUTSAERT, Avocat à la Cour, residing professionally at rue de Strassen 14, L-2555 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of three proxies given under private seal on 28 November 2014, such proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Title I. - Name - Object - Duration - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "Tawreeq Holdings" (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as the modified Companies Law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Companies Law").

Art. 2. The purpose of the Company is to acquire and hold participations. The Company may carry out any commercial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purposes.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes within the limits of the law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, stand security for other persons or companies and grant loans within the limits of the law.

The Company may hold intellectual property rights and enter into various transactions with respect to these rights, such as a sale, the granting of licences, a pledge or a transfer.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The duration of the Company is unlimited.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders and the registered address of the Company may be moved to any other address within the same municipality by decision of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Title II. - Share capital - Shares

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of the Articles.

The Company may redeem its own shares.

Art. 6. The shares are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per share.

In case a share is owned by several owners, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

Art. 7. The shares of the Company are in registered form.

A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Companies Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

The shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital.

This approval is not required when the shares are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. Apart from his capital contribution, each shareholder may with the previous approval of the other shareholders make cash advances to the Company through the current account. The advances will be recorded on a specific current account between the shareholder who has made the cash advance and the Company. They will bear interest at a rate fixed by the general shareholders' meeting with a two third majority. These interests are recorded as general expenses.

The cash advances granted by a shareholder in the form determined by this article shall not be considered as an additional contribution and the shareholder will be recognized as a creditor of the Company with respect to the advance and interests accrued thereon.

Art. 9. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Titre III. - Management and representation

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. In case of plurality of managers, the shareholders may decide to set up a board of managers. The power of a manager, or, as the case may be the board of managers, will be determined by the general shareholders' meeting at the occasion of his appointment, respectively the setting up of the board of managers. The mandate of manager is valid until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes. Their appointment as well as their remuneration shall be determined by a resolution of the general shareholders' meeting taken with a majority of votes.

The manager(s), or, if a board of managers has been set up, the board of managers, has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the Law or the present Articles will be exercised by each manager or by the board of managers, as the case may be.

The manager(s), or the board of managers if a board of managers has been set up, may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney. The delegating manager(s), or, if a board of managers has been set up, the delegating board of managers will determine the responsibility of the attorney and his remuneration (if the mandate is remunerated) as well as the duration of the power delegation.

If a board of managers has been set up, the general shareholders' meeting may classify each manager as an A or a B manager.

If a board of managers has been set up and in the case the managers have not been classified as A or B manager, the board of managers' decisions will be taken with a majority of votes of the present or the represented managers. The board of managers may deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented during a board of managers' meeting.

If a board of managers has been set up and in the case the managers have been classified as A or B manager, the board of managers' decisions will be taken with a majority of votes of the present or the represented managers and provided that at least one class A manager and one class B manager agreed on those decisions.

The board of managers shall choose a president among its members who, in the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The chairman shall

preside all the board of managers' meeting. In the absence of the chairman, the board of managers shall be presided by a present manager who would have been appointed for that purpose. The board of managers may also appoint, if necessary, a secretary who needs not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or any other task the board of managers would have specify.

If a board of managers has been set up, the board of managers shall meet upon call by a manager. Written notice of any meeting of the board of managers of the Company shall be given to all managers at least 5 (five) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency. No such written notice is required if all members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

If a board of managers has been set up, any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently. Any manager may take part in a board of managers' meeting by conference call, video conference or any other similar means of communication, enabling to all managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate.

The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman or two managers and in case of classes, by one class A manager and one class B manager. The proxies, if any, will be enclosed to the minutes of the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, e-mail, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. The date of the circular resolution will be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by circular mean will be considered as have been held in Luxembourg.

Art. 11. In the absence of a board of managers, the Company shall be bound towards third parties, in all matters by the signature of the sole manager or one of the managers, or, in case a board of managers has been set up, the Company shall be bound by the joint signatures of two managers. If the managers have been classified as class A and class B managers, the Company shall only be bound by the joint signatures of one class A manager and one class B manager. The power to bound the Company includes the power to act on behalf of the Company on all matters and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

Art. 12. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 13. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital. Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital.

Art. 14. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 15. Each year, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 16. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company.

Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders who shall determine the powers and the remuneration.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the share-quotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 19. Any litigation, which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Titre V. - General dispositions

Art. 20. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2015.

Subscription and payment

The Articles of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Mohamed Omar Abdulla BALFAQEEH, pre-named, six thousand three hundred seventy-five shares,	6,375
2) Mr. Haitham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, pre-named, three thousand seven hundred fifty shares,	3,750
3) Mr. Harish PARAMESWARAN, pre-named, two thousand three hundred seventy-five shares,	<u>2,375</u>
Total: twelve thousand five hundred shares,	12,500

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary by a bank certificate, who expressly attests thereto.

Resolutions taken by the shareholders

The aforementioned appearing parties, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions:

- 1) The registered office is set at Résidence "The Link", rue de Strassen 14, L-2555 Luxembourg.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) Mr. Haitham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, born on 24 November 1967 at Irbid in Jordan, residing at Umm Sequaim 2, Dubai, United Arab Emirates, Class A manager;
 - (ii) Mr. Harish PARAMESWARAN, born on 4 June 1974 at Mumbai in India, residing at Al Mankhool, Dubai, United Arab Emirates, Class A manager; and
 - (iii) (iii) Mrs. Raissana BACAR, born on 3 September 1983 in Mayotte, professionally residing at rue de Strassen 14, L-2555 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Class B manager.
- 3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the signatures of one class A manager and one class B manager.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxyholder of the appearing parties, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le deuxième jour du mois de décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Monsieur Mohamed Omar Abdulla BALFAQEEH, né le 4 février 1962 à Shebam, Emirats Arabes Unis, demeurant au Sas Al Nakhel, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis;
2. Monsieur Haitham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, né le 24 novembre 1967 à Irbid, Jordanie, demeurant au Umm Sequaim 2, Dubai, Emirats Arabes Unis; et
3. Monsieur Harish PARAMESWARAN, né le 4 juin 1974 à Mumbai, Inde, demeurant au Al Mankhool, Dubai, Emirats Arabes Unis.

Tous sont ici représentés par Maître Quentin RUTSAERT, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 14 rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé du 28 novembre 2014 lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée dénommée "Tawreeq Holdings", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations. La Société peut exercer toute activité commerciale ou financière qu'elle estimera utile pour la réalisation de son objet.

La Société peut emprunter de toute manière et sous toute forme et émettre des obligations et autres titres de créance dans les limites que la loi exigent.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, ainsi qu'octroyer des prêts (en particulier à des entités de son groupe) sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut détenir des droits intellectuels et conclure quelque transactions les concernant, tels que un vente, l'octroi d'une licence, les mettre en gage et les céder.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une simple décision des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1,- EUR) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

Art. 7. Les parts sociales de la Société sont nominatives.

Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi sur les Sociétés. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant. En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la Société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la Société. Elles porteront intérêt à un taux fixé par l'assemblée générale des associés à une majorité des deux tiers. Ces intérêts seront comptabilisés comme frais généraux.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la Société en ce qui concerne ce montant et les intérêts.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. En cas de pluralité de gérants, les associés peuvent décider qu'ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs d'un gérant, ou, le cas échéant, du conseil de gérance, seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination, respectivement lors de la constitution du conseil de gérance. Le mandat de gérant est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix. Leur nomination ainsi que leur rémunération devront être déterminées par une résolution de l'assemblée générale des associés votée à la majorité des voix.

Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance, ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence de chaque gérant, ou, si un conseil de gérance a été constitué, de la compétence du conseil de gérance.

Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance, peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration. Le ou les gérants, ou, si un conseil de gérance a été constitué, le conseil de gérance, qui délèguent, détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré) ainsi que la durée de la période de représentation.

En cas de conseil de gérance, l'assemblée générale pourra classer chaque gérant parmi les gérants de classe A ou de classe B.

En cas de conseil de gérance et dans l'hypothèse où les gérants n'ont pas été classés dans la classe A ou B, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors d'une réunion du conseil de gérance.

En cas de conseil de gérance et dans l'hypothèse où les gérants ont été classés dans la classe A ou B, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et à condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B soient favorables à la résolution concernée.

Le conseil de gérance devra choisir parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité de voix ne devrait pas avoir un vote prépondérant. Le président devra présider toutes les réunions du conseil de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance devra être présidé par un gérant présent et qui aura été désigné à cette fin. Il pourra aussi être nommé, si nécessaire, un secrétaire gérant ou non, qui s'occupera d'établir le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance ou de toute autre tâche que le conseil de gérance aura spécifié.

En cas de conseil de gérance, le conseil de gérance devra se réunir, à chaque fois qu'il aura été convoqué par un gérant. La lettre de convocation à la réunion du conseil de gérance, devra être envoyée à tous les gérants au moins 5 jours avant la date de la réunion sauf en cas d'urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

En cas de conseil de gérance, tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence

téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer.

Les délibérations du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui devra être signé par le président ou par deux gérants et en cas de classes, par un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance pourra également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, en l'absence de conseil de gérance, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou d'un des gérants, et en cas de conseil de gérance, elle sera engagée par la signature conjointe de deux gérants. Si les gérants ont été classés parmi les classes A et B, il faudra nécessairement la signature conjointe d'un gérant de classe A et celle d'un gérant de classe B. Le pouvoir d'engager la Société comprend le pouvoir d'agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social.

Art. 12. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 14. L'exercice social court du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 20. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Mohamed Omar Abdulla BALFAQEEH, pré-qualifié, six mille trois cent soixante-quinze-cinq parts sociales,	6.375
2) Monsieur Haïtham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, pré-qualifié, trois mille sept cent cinquante parts sociales,	3.750
3) Monsieur Harish PARAMESWARAN, pré-qualifié, deux mille trois cent soixante-quinze parts sociales,	2.375
Total: douze mille cinq cents parts sociales,	12.500

Toutes ces parts sociales ont été intégralement libérées par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par les associés

Les comparants pré-mentionnés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes en tant qu'associés:

1. Le siège social est établi à la Résidence «The Link», 14 rue de Strassen, L-2555 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Haïtham Mohammad Mahmoud AL REFAIE, né le 24 novembre 1967 à Irbid, Jordanie, demeurant au Umm Sequaim 2, Dubai, Emirats Arabes Unis, gérant de classe A;

(ii) Monsieur Harish PARAMESWARAN, né le 4 juin 1974 à Mumbai, Inde, demeurant au Al Mankhool, Dubai, Emirats Arabes Unis, gérant de classe A; et

(iii) Madame Raïssana BACAR, née le 3 septembre 1983 à Mayotte, demeurant professionnellement au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérante de classe B.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Q. RUTSAERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 décembre 2014. LAC/2014/57836. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198669/414.

(140221069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

NCI (New Concept Invest) Soparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5670 Altwies, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.674.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

Monsieur HOESER Marc, responsable administratif, né le 19 juin 1973 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 49, rue de l'ancien Hôpital à F-57100 Thionville.

Monsieur TIBERI David, administrateur, né le 17 juillet 1965 à Algrange (France), demeurant 26, avenue De Gaulle à F-57570 Cattenom.

Lesquels comparants, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «NCI (NEW CONCEPT INVEST) SOPARFI S.A.» (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un Actionnaire Unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires). La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Altwies, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg).

Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du Conseil d'Administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un Administrateur Unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou toutes autres manières.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'Actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des actions nominatives peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) Actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Réunions de l'assemblée des Actionnaires de la Société. Dans l'hypothèse d'un Actionnaire Unique, ce dernier aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 26 du mois d'avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque Actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des Actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, une autre personne comme mandataire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des Actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Art. 10. Administration de la Société. Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un Actionnaire Unique.

Tant que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique seulement qui n'a pas besoin d'être l'Actionnaire Unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un Actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois (3) administrateurs, lesquels ne seront pas nécessairement Actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la Loi sur les Sociétés de 1915.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les Actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une

réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par téléfax, câble, télégramme, par télex ou par courrier muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseils d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique. Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président, ou bien par un membre du Conseil d'Administration qui préside une telle assemblée. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique (le cas échéant).

Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur les Sociétés de 1915. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du Conseil d'Administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du Conseil d'Administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou (ii) en cas d'Administrateur Unique par sa signature unique ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est gérée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire(s). La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou de(s) liquidateur(s).

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions du quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue en 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, prénommés, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions représentant la totalité du capital social de la Société comme suit:

- cent cinquante-cinq (155) actions par Monsieur Hoeser Marc, précité.
- cent cinquante-cinq (155) actions par Monsieur Tiberi David, précité.

Toutes ces actions ont été libérées à hauteur de 25% par paiement en numéraire, de sorte que le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions des associés

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

Monsieur HOESER Marc, responsable administratif, né le 19 juin 1973 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant 49, rue de l'ancien Hôpital à F-57100 Thionville.

Monsieur TIBERI David, administrateur, né le 17 juillet 1965 à Algrange (France), demeurant 26, avenue De Gaulle à F-57570 Cattenom.

Madame CARMIER épouse BELGRADE Jacqueline, pensionnée, née le 22 mai 1942 à Thionville (France), demeurant 21, avenue Merlin à F-57100 Thionville.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019.

3. Madame BOUHAMRI Nadia, employée EDF, née le 9 décembre 1961 à Hayange (France) demeurant 8, esplanade de la Liberté, F-57700 Hayange, est nommée commissaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale de l'année 2019.

4. Le siège social de la Société est fixé route de Luxembourg, lieu-dit: Le Moulin à L-5670 Altwies.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Hoesser, D. Tiberi, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 5 décembre 2014. REM/2014/2655. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 10 décembre 2014.

Référence de publication: 2014198493/260.

(140221826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

RR Rolling Revolution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 192.644.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, et

2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, toutes les deux sont ici représentés par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "RR ROLLING REVOLUTION S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagements en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. L'administrateur unique, le cas échéant, disposera de l'ensemble des prérogatives dévolues au conseil d'administration par la Loi et par les présents statuts. Lorsque, dans les présents statuts, il est fait référence au conseil d'administration, il y a lieu d'entendre «administrateur unique» ou «conseil d'administration», selon le cas.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, ou, en cas d'un administrateur unique, par la signature de ce dernier, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 8 des statuts.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de juin à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société anonyme "DIGITECH S.A.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, quatre-vingt-dix-neuf actions;	99
2.- Madame Kahrien LERBS, employée privée, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, une action;	<u>1</u>
Total: cent actions,	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires à un (1).
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Aurélie GERARD, employée privée, née le 16 novembre 1985 à Bruxelles (Belgique), demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - b) Madame Isabelle SCHAEFER, employée privée, née à Thionville, (France), le 02 janvier 1968, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon;
 - c) Madame Kahrien LERBS, employée privée, née à Arlon, (Belgique), le 26 juillet 1969, demeurant professionnellement à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée "FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à r.l.", avec siège social à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.480).

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

5.- L'adresse du siège social est établie à L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualifiés, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 09 décembre 2014. Relation GRE/2014/4873. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014198612/147.

(140221422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Zohar Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 192.530.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUATORZE, LE VINGT-CINQ NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Monsieur Roger GREDEN, directeur de sociétés, né à Arlon le 28 octobre 1953, demeurant 4a, rue de l'Ouest, L-2273 Luxembourg,

ici représenté par Mademoiselle Morgane HIM, employée privée, demeurant professionnellement 18-20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg, en vertu d'un pouvoir daté du 05 novembre 2014.

Duquel pouvoir, une copie a été réalisée et après avoir été paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital

Art. 1^{er} . La société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par la loi du 25 août 2006) et par les présents statuts (les «Statuts»). La société adopte la dénomination de: «ZOHAR INVEST S.A.»

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg- ville.

Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'administration.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour principal objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ses participations.

La société a aussi pour objet la détention, l'exploitation, la mise en valeur, la vente ou la location d'immeubles, de terrains et autres, situés au Luxembourg ou à l'étranger, ainsi qu'à toutes les opérations financières, mobilières et immobilières y rattachées directement ou indirectement.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, certificats de trésorerie, et toutes autres formes de placement, les acquérir par achat, souscription ou toute autre manière, les vendre ou les échanger.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou autrement.

La société pourra également prêter ou emprunter avec ou sans intérêts, émettre des obligations et autres reconnaissances de dettes. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 310 actions (trois cent dix) d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à la libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un administrateur (l'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi de 1915.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un Président. Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

Art. 10. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son Président ou un administrateur - délégué.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 13. La Société se trouve engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs. Dans le cas où un administrateur délégué serait nommé, la société se trouverait engagée par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement la signature de l'administrateur délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur délégué.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 14. La société anonyme peut avoir un actionnaire unique lors de la constitution ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la Société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale est également autorisée à octroyer des tantièmes à ses administrateurs.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle de ou des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois d'avril, à 11 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire de ou des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente- et -un décembre de chaque année.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 19. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente - et - un décembre deux mille quinze.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille seize

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant déclare souscrire aux actions du capital social comme suit:

Monsieur Roger GREDEN, prénommé:	310 (trois cent dix actions)
Total:	310 (trois cent dix actions)

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'article quatorze des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée au 18-20, rue Michel Rodange à L-2430 Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommé Administrateur Unique pour une durée maximale de 6 ans: Monsieur Roger GREDEN, prénommé

Troisième résolution

Est nommé commissaire au comptes: la société EP International S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.232 et ayant son siège au 20, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

Quatrième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de l'année deux mille vingt.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. HIM, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55975. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014197160/168.

(140219664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 13 novembre 2014

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, Président,
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal,
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal,
- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal,
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises,
- Monsieur Joseph HOBSCHEID, réviseur d'entreprises,
- Monsieur Jacques PEFER, réviseur d'entreprises,
- Madame Joëlle LYAUDET, conseiller fiscal

tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014197326/29.

(140220971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2014.